

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le douze mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Françoise LAPERGUE, Maire.

Date de convocation : 5 mars 2018

Etaient présents:

Mmes – LAPERGUE - CLARY

Mrs GARDOU – DELPECH – RICHARD – ROUQUIE – MOULY – BLANC - GOUAULT

Etaient absents :

Mme PFEIFEL qui n'a pas donné pouvoir

Mme DELTEIL qui a donné pouvoir à Mr MOULY

Secrétaire de séance : Charles MOULY

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Celui-ci est approuvé sans remarque.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présent ou représenté et que ce dernier peut valablement délibérer, puis Madame le Maire aborde l'ordre du jour suivant :

- Remboursement d'achat de timbres à Madame LAPERGUE
- Tarif des concessions de cimetière suite à la cessation du CCAS
- Mise en location de la maison : choix des occupants, montant de la caution, et date d'entrée. Autorisation à Mme le Maire pour signer un bail meublé
- Orientations budgétaires
- Questions diverses

DELIBERATION 2018/06

Remboursement de timbres achetés pour le compte de la commune et payés par Mme Lapergue :

Mme le Maire présente deux factures d'achat de timbres :

L'une pour 5€20 d'envoi recommandé

Et la seconde pour 105€ d'achat de timbres.

Soit un montant total dû de 110€20

Le conseil vote à l'unanimité pour le remboursement de ces avances par mandatement administratif.

DELIBERATION 2018/07

Décision du prix de vente des concessions suite à la dissolution du CCAS :

Mme le Maire propose de transférer la part reçue par le CCAS, lors des ventes de concessions au cimetière communal, sur le budget de la commune qui a repris la compétence d'actions sociales.

Le montant total de vente des concessions sera de 115€.

Suite à une erreur dans la répartition des concessions, un emplacement a été attribué en double. L'une des personnes accepte d'annuler son acquisition et demande le remboursement du montant versé, soit 115€.

Mme le Maire demande l'autorisation de rembourser cette double vente de concession.

Le Conseil vote pour à l'unanimité, pour l'encaissement de la totalité du montant des ventes sur le budget communal et autorise Mme le Maire à rembourser le montant total de la concession achetée par Mme Balland.

DELIBERATION 2018/08

Mise en location de la maison du bourg : choix des locataires, montants loyer et caution , date d'entrée :

Madame le maire informe le conseil que Mr et Mme TASSONI LASCROUX propose de louer la maison du Bourg en bail meublé comportant deux mois maximum de préavis de départ, avec un loyer de 500€ mensuel et un mois de caution. Ces locataires sont actuellement logés aux Sentiers du Causse et ils ont deux enfants scolarisés sur notre RPI. La location prendrait effet au 1^{er} avril 2018.

Le Conseil valide, à l'unanimité, cette location et autorise Mme le Maire à signer le bail et à effectuer toutes démarches nécessaires à cette location.

Orientations budgétaires 2018 :

Madame le Maire présente l'avant-projet réalisé par Mme Du Boucheron concernant l'aménagement du bourg. Ce projet pourrait se réaliser sur deux années, ce projet portant sur 95000€ TTC.

Il sera prévu l'installation d'un panneau stop sur la route menant aux Mazes, et l'aménagement des garages pour les compteurs de viabilisation.

La maison du Bourg sera réglée sur le présent budget.

Les montants d'impositions seront augmentés de 1% alignés sur l'inflation.

Questions diverses

- Il est prévu une journée citoyenne afin de travailler sur les points poubelles et des travaux de peinture sur les menuiseries de la Mairie.
La date est arrêtée pour le 7 avril à 9 h devant la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30